

## **DERNIEREMISEAUPOINTDELASUCCESSIONNGBANDA**

Les réseaux sociaux sont noyés actuellement par d'abondants documents visant à conférer un semblant de vérité à l'actuelle opération menée par le Ministère de l'Urbanisme et Habitat de la RDC envue de spolier la résidence de feu **Honoré Ngbanda** et de l'offrir à **M. Jean-Louis ESAMBO**, l'actuel Conseiller spécial du Chef de l'Etat, **Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo**.

Un post diffusé par un certain site FNTvce 1<sup>er</sup> mars 2024 va jusqu'à évoquer un imaginaire « meaculpa de la succession **Ngbanda** à **Pius MWABILU** et à **Jean-Louis ESAMBO** », qui se termine comme suit : « NOUS DEMANDONS AUSSI PARDON AU CONSILLER ESAMBO. PAPA, CE SONT LES POLITICIENS QUI NOUS MENTI . NOUS SOMMES DESOLES » (les fautes d'orthographe et de grammaire sont reprises sans correction) .Et le nébuleux site internet, qui relaie en fait une publication précédente de **Célé KANAGILA**, le conseiller en communication du Ministre d'Etat Pius **MWABILU**, achève son texte de la manière suivante :« Ceci vient ainsi mettre fin à la vaste polémique sur ce bien de l'Etat ».

Voici la stricte vérité à propos de cette concession, prétendue comme résidence officielle des Conseillers spéciaux du Président de la République, et donc une propriété de l'Etat. Une chronologie claire et vérifiable permet de débusquer tout de suite le caractère mensonger de cette entreprise malveillante.

1. La concession dont il s'agit est une double parcelle, l'une située au n°6 et l'autre au n°8 de l'avenue des Cocotiers, dans la commune de la Gombe. L'une et l'autre ont été acquises et occupées par M. Ngbanda à des moments successifs différents.

2. M. Ngbanda a d'abord acquis la parcelle située au n°8 de l'avenue des Cocotiers en 1975, alors qu'il était fonctionnaire au Service extérieur de Renseignements, occupant les fonctions de 1<sup>er</sup> Conseiller d'ambassade du Zaïre en Belgique et par la suite chef de la direction des Opérations au D.D.E.

3. Le poste de Conseiller spécial du CNS (Conseil national de sécurité) n'a été créé que par l'ordonnance n°79-047 du 6 mars 1979. Par la suite, le Service de renseignement (Centre national de documentation, CND) a été subdivisé par l'arrêté n°80-074 du 21 avril 1980 en deux entités autonomes, le CNRI et le SNI. Un autre arrêté publié le même jour, n°80-077 attribue au CNS et au Conseiller spécial les prérogatives de coordination de tous les services de renseignements du pays.

La personne qui a été nommée à cette fonction est M. Seti Yale, qui y est demeuré jusqu'au 11 novembre 1986. Le Conseiller spécial Seti Yale n'a jamais été logé sur l'avenue des Cocotiers.

4. La réforme d'éclatement du CND élève M. Ngbanda au rang d'A.G. adjoint du SNI. Il habite toujours dans sa résidence de l'avenue des Cocotiers n°8. Et c'est en 1982 que M. Ngbanda et sa famille se déplacent de leur habitation pour se rendre en mutation en Israël, où le Papa a été nommé ministre-conseiller d'Ambassade. Demeurant dans ce poste diplomatique, il a été en suite élevé au rang d'Ambassadeur du Zaïre auprès de cet Etat d'accueil.

Entretemps, M.Seti Yale est toujours Conseiller spécial et n'est logé dans aucune résidence de fonction officielle ,encore moins sur l'avenue des Cocotiers.

5.En 1985, M.Ngbanda est nommé A.G. de l'AND(Agence nationale de documentation) et regagne le pays, avec toute sa famille. Ils rentrent tout naturellement dans leur maison de l'avenue des Cocotiers.

Peu après, en 1986 le Chef de l'Etat a procédé au changement, fait remplacer M.Seti Yale par **M.Nkema Liloo** comme Conseiller spécial. Toutes les trois personnalités habitaient chacune chez soi, personne n'ayant une résidence de fonction.

La fonction de M.Ngbanda en tant qu'A.G. s'achève en avril 1990. Le Chef de l'Etat le nomme en qualité de Conseiller politique. M.Ngbanda habite toujours dans cette même parcelle de la Gombe.

C'est **Maître Nimy Mayidika Ngimbi** qui remplace M.Nkema Liloo comme Conseiller spécial en 1991. Ce nouveau Conseiller spécial n'a jamais habité sur l'avenue des Cocotiers.

6.En 1992, seulement, M.Ngbanda a été nommé Conseiller spécial, prenant ainsi les relais de M.Nimy. Il reste à cette fonction jusqu'au changement de Régime politique en mai 1997, qui survient pendant qu'il était en mission officielle à l'étranger. Toute la famille de M.Ngbanda est restée sur l'avenue des Cocotiers n°8.

C'est par l'acte unilatéral d'expulsion du nouveau Régime que la famille de M.Ngbanda a été déguerpie, au profit de **M.Masuku Gikala**, dignitaire de l'Afdl. Le Conseiller spécial du Chef de l'Etat Laurent-Désiré Kabila, Anselme Masasu Nindanga, n'a jamais mis ses pieds dans cette résidence de l'avenue des Cocotiers.

Cependant, lorsque le même Régime a daigné décider la remise des biens confisqués à leurs propriétaires, **M.Masuku Gikala** a bien accepté de quitter les lieux, sur instruction du Ministre de la Défense en 2003, en référence à l'enquête ainsi qu'à la décision de la Commission Interministérielle Immobilière, qui s'appuyait sur le certificat d'enregistrement vol.AW324 Folio 53 de septembre 1991 en possession de la succession de M.Ngbanda.

Toute fois, surpris par le décès du père de famille, cette dernière a curieusement opposé une résistance. Celle-ci n'a été officiellement achevée que par le Jugement rendu en faveur de la succession de M.Ngbanda, exécuté par l'Etude H.J.Célestin&Ass., sous RC125313 du Tribunal de Grande Instance de la Gombe RHJ206CPHJ/KIN/GMB. Cependant, les dignitaires du Régime ont continué à occuper la résidence, sous la garde des policiers de la République.

7.Et voici précisément là où les spoliateurs actuels pensent inventer une piste pour accomplir leur forfait.

En 1991, M.Ngbanda qui résidait au n°8 obtient l'autorisation d'achat de la parcelle voisine du n°6. Celle-ci était habitée par un coopérant Belge qui, à la fin de son mandat auprès du Ministère de l'Enseignement, a manifesté le refus de rentrer dans son pays. Il est resté dans cette passerelle, y pratiquant l'élevage des poules.

Alors, après prise de renseignements auprès du Ministère des travaux publics, urbanisme et habitat, il s'est avéré que cette propriété était effectivement aliénable, vu son état délabré. La désaffectation a ainsi été autorisée le 11 janvier 1991 par le Ministre en fonction, M. Bangala Basila, avec copie au Premier ministre.

Par cette lettre, le Ministre fixait également les conditions de « cession de la maison de l'Etat sise au n°6 de l'avenue des Cocotiers ».

Qu'il soit donc bien noté que, à cette époque exacte, M. Ngbanda n'était pas Conseiller spécial du Chef de l'Etat et que cette concession, à l'état d'abandon, n'était nullement une résidence de fonction du Conseiller spécial.

8. Dans le délai de trois mois lui imparti, M. Ngbanda a rempli les conditions exigées, dont le paiement a été effectué à la Banque zairoise du commerce extérieur (Bzce), au compte bénéficiaire du Ministère contractant, l'acte étant par la suite notarié par le Notaire bien connu Massambombo Ngandu Yoki.

M. Ngbanda a ensuite entrepris les travaux de jonction de ces deux propriétés contiguës des n°6 et 8 de l'avenue des Cocotiers. Qu'il soit encore souligné que tous ces travaux se sont déroulés bien avant l'année 1992, au cours de laquelle il a été nommé Conseiller spécial du Chef de l'Etat.

9. Donc, prétendre spolier M. Honoré Ngbanda au motif que les arrêtés ministériels de 2013 et de 2018 reprennent, presque ou plus de 20 ans plus tard, cette parcelle sur la liste du Patrimoine de l'Etat relève de la pure supercherie.

Surtout, prétendre que cette reprise se fonde sur la liste établie le 29 juin 1989 par le Ministère du Portefeuille, lors de la « remise-reprise » avec le Ministère de l'Urbanisme et habitat, c'est faire céder face aux documents de cession de propriété pourtant reconnus de façon formelle par le TGI de la Gombe, qui en détient copies, et qui a fait jugement.

Enfin, prétendre encore que cette parcelle a été la résidence officielle du Conseiller spécial du Chef de l'Etat c'est vouloir politiser, vraiment trop inutilement, ce qui relève visiblement d'une aventure que seule la décence empêche de qualifier explicitement.

En effet, c'est bel et bien dans cette résidence, sise aux n°6 et 8 de l'avenue des Cocotiers, que résidait M. Honoré Ngbanda lorsqu'il a été Ministre de la Défense du Gouvernement de feu Etienne Tshisekedi, du 15 août 1992 au 5 février 1993.

C'est également dans cette même parcelle que notre Papa recevait la presse, tant nationale qu'internationale, ainsi que tous les émissaires de service envoyés par son Premier ministre Etienne Tshisekedi, lorsque tous les deux s'occupaient des affaires de notre République. Il existe des milliers de témoins qui sont prêts à confondre les prétendants tant à la spoliation de notre bien privé qu'au souillage de la mémoire de notre cher Papa.